

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 71 (1935)

Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Séance du Bureau S. P. R. du 7 décembre.* — VAUD : *Nos traitements.* — NEUCHATEL : *Nos requêtes.* — JURA : *Appel aux collègues.* — INFORMATIONS : *Radioscolaire : Noël dans la famille de Mistral.* — TRIBUNE LIBRE : *Une gageure.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. CHEVALLAZ : *Les deux facteurs de l'éducation patriotique.* — MÉTHODES ET PROCÉDÉS : G. MALET : *Le procédé par l'image dans l'enseignement de l'histoire suisse à l'école primaire.* — PRATIQUE : *Lecture : La Saint-Nicolas.* — *Les livres.*

PARTIE CORPORATIVE

BUREAU DU COMITÉ CENTRAL S. P. R.

Séance du 7 décembre 1935.

Extraits des délibérations.

Congrès de la Chaux-de-Fonds. — Le Comité d'organisation a été avisé que les autorités de La Chaux-de-Fonds lui feront un subside de 2000 fr., malgré la situation des plus précaires des finances de cette ville. Le Locle a promis 200 fr. et l'on espère que les 2000 fr. prévus au budget fédéral seront votés par les Chambres. Nous voilà toutefois loin des subventions dont bénéficièrent les congrès précédents. Le Bureau remercie par avance les présidents de sections qui ont bien voulu se charger de remettre les pochettes à leurs membres.

Le Comité est en pourparlers avec M. Latarget, de l'Université de Lyon, professeur en Sorbonne, pour la conférence du 12 juin au Locle, sur « L'Ecole et les Sports ».

Radioscolaire et radio à la montagne. — Le programme de la Radioscolaire fait l'objet de quelques critiques, tout particulièrement celui des deux dernières séances. Il ne semble pas que le choix des sujets ni celui des conférenciers aient été heureux. Pour être vraiment utiles, les séances scolaires doivent posséder des qualités spéciales que n'avaient pas les deux dernières.

Un Comité s'est constitué pour venir en aide aux populations montagnardes : une souscription a été ouverte pour leur faciliter l'acquisition de bons postes radiophoniques devant servir tout d'abord à l'école, et ensuite à l'ensemble de la population. Invité à signer un appel à cet effet, le président l'a fait très volontiers.

Commission pour le choix des lectures. — Il est fort à craindre que les ressources mises à la disposition de notre Commission de lectures soient en forte baisse de par la diminution des subventions que lui allouent quelques Départements cantonaux de l'Instruction publique. Il y aura lieu d'aviser, car cette institution, utile au premier chef, doit pouvoir continuer son travail en toute

sérénité. Peut-être sera-t-elle obligée de changer son mode de faire, ce qui serait regrettable. On sait que cette Commission émet des critiques offrant toutes les garanties d'impartialité : achetant tous les ouvrages dont elle rend compte, elle ne dépend d'aucun éditeur ni auteur.

Almanach Pestalozzi et Maison Payot. — La Maison Payot expose la situation financière de l'*Almanach Pestalozzi* et demande notre appui pour la vente de cet agenda. Elle rappelle que la convention établie en 1910 par laquelle elle s'engageait à verser annuellement 500 fr. à notre Caisse de secours est devenue caduque en 1920. Néanmoins, elle a continué ce versement jusqu'à cette année et espère pouvoir le faire en 1936 encore, bien que les bénéfices laissés par cette édition soient plus que problématiques. Il est à relever que la Caisse de secours S. P. R. a été presque exclusivement constituée par les versements de la Maison Payot.

Relations entre le S. L. V. et la S. P. R. — Grec rend compte de la séance de la *Commission intercantonale pour les questions scolaires* tenue à Berne, le 23 novembre, et de la séance du jury désigné par le Département fédéral de l'Intérieur, aux fins de choisir les tableaux destinés à être reproduits pour servir de moyens didactiques dans les écoles suisses.

Une lettre du président du S. L. V. nous met au courant des démarches entreprises auprès des autorités fédérales pour faciliter le *placement à l'étranger* des instituteurs sans place. Une enquête est faite auprès des Départements cantonaux de l'Instruction publique pour connaître le nombre des membres du corps enseignant inoccupés.

Comité national de coopération intellectuelle. — M. le Dr Boesch, de Zurich, président du S. L. V., représentera nos deux associations dans ce Comité.

Le *Bureau international d'Education* (B. I. E.) à Genève, regrette de n'avoir pas été chargé de constituer le *Centre de renseignements pédagogiques* dépendant de ce comité, plutôt que le secrétariat de la Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique. Le B. I. E. possède déjà une riche documentation et tous les moyens de l'augmenter. Nous signalons son *Bulletin trimestriel* (abonnement annuel 5 fr. s.), source abondante de renseignements sur le mouvement pédagogique mondial.

Loi sur la tuberculose. — Les instituteurs d'Appenzell-Extérieur font une enquête sur la façon dont les cantons appliquent la *Loi fédérale sur la Tuberculose* et le sort qui est fait aux membres du personnel enseignant obligés, en vertu de ses dispositions, à quitter l'enseignement. Le président a répondu pour Neuchâtel, Grec le fera pour Vaud et l'U. I. P. G. sera invitée à le faire pour Genève.

VAUD

LES TRAITEMENTS

Tandis que les événements se succédaient avec rapidité, nous convoquions d'urgence, le samedi 7 décembre, une réunion extraordinaire des délégués et des présidents de nos sections. Nous ne parlerons pas ici de toutes les démarches effectuées en vue de conjurer le péril dans la mesure du possible. Qu'on sache seulement ceci : c'est en plein accord avec le comité de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat que nous avons travaillé. Le lundi 9, le dit comité siégeait ; le 12, le comité central de la S. P. V. tenait une longue séance, et le 13, le comité de la Fédération

se réunissait à nouveau pour arrêter les termes de la réponse, que voici, à la pétition des 273 communes vaudoises (voir dernier numéro de l'*Educateur*).

13 décembre 1935.

Au Grand Conseil du canton de Vaud, Lausanne.

Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Nous avons eu connaissance de la requête qui vous a été adressée, sur l'initiative de six municipalités de la Vallée et du Jura, par un certain nombre de communes vaudoises, demandant une réduction du 10 % du traitement des magistrats et fonctionnaires cantonaux.

Nous nous faisons un devoir de protester contre l'esprit qui anime cette pétition et contre la forme sous laquelle elle est présentée.

En effet, 1^o ses auteurs paraissent oublier que les fonctionnaires cantonaux ont déjà subi en 1933 une diminution de leur gain ; 2^o en dépit du chiffre-indice de 1934 cité dans la requête, il est incontestable que les conditions de vie s'aggravent ; 3^o par le rétablissement du plafond des impôts à 100 %, les salaires fixes seront fortement touchés ; 4^o on parle d'une « confortable retraite », sans tenir compte des fortes primes versées par les intéressés !

« Le peuple travailleur indépendant » dit la pétition ; cette phrase laisse sous-entendre que nous n'appartenons pas au peuple travailleur ! « Classe privilégiée » qui vit « commodément, sinon largement », lisons-nous encore. Ces termes blessants nous choquent, et le Grand Conseil, non plus que le Conseil d'Etat, ne sauraient les admettre.

De plus, certain passage de la requête nous oblige à rappeler que le sort des chômeurs ne nous est pas indifférent ; preuves en soient les versements auxquels ont spontanément consenti en 1933 et 1934 les traitements fixes.

Nous osons espérer du Grand Conseil qu'il ne suivra pas les pétitionnaires, car pour nous, le fait de voir sans cesse remis en question un traitement équitable nous enlève toute la tranquillité indispensable à notre travail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de notre considération bien respectueuse.

Pour la Société pédagogique vaudoise :

Le président :

R. FAGUE.

Le secrétaire :

A. BORLOZ.

Pour le Comité des traitements fixes :

Le président :

Ch. LAURENT.

Le secrétaire :

H. MOURON.

De plus, le comité de la Fédération prépare la résolution ci-dessous pour l'envoyer au Grand Conseil, au Conseil d'Etat et à la presse :

« Les délégués de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud — qui groupe plus de 3000 membres —, réunis en assemblée extraordinaire le dimanche 15 décembre 1935, pour examiner la nouvelle réduction qui menace leurs traitements,

rappelant que la commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur la motion Wulliamoz relevait qu'en ce qui concerne les traitements on était resté chez nous dans des limites plutôt modestes,

estimant que la situation financière cantonale n'est pas grave au point d'exiger une telle mesure puisqu'il ressort des nouvelles améliorations proposées par le Conseil d'Etat que le déficit du budget *ordinaire* sera de 234 304 fr., alors qu'il y a pour 813 000 fr. d'amortissements,

constatant en outre à l'analyse du compte rendu du Département des Finances qu'un grand nombre de contribuables ne paient pas leurs impôts comme ils le doivent,

adoptent la résolution suivante :

Les délégués de la Fédération,

estimant qu'on a déjà largement fait usage de leur volonté de collaboration au rétablissement de l'équilibre financier, déclarent n'accepter qu'une réduction temporaire équitable des traitements,

estiment en particulier injustifiées les menaces d'aggravation projetées par la commission des finances,

s'élèvent énergiquement contre les termes de la pétition adressée au Grand Conseil par certaines communes vaudoises visant les fonctionnaires,

comptent fermement sur l'esprit de justice des députés pour que la réduction projetée se limite au 8 %, toute décision plus grave devant provoquer une profonde indignation. »

Cette résolution fut adoptée par les délégués unanimes réunis en assemblée extraordinaire le dimanche 15 décembre. L'après-midi de ce même jour, une commission de rédaction préparait la lettre d'envoi suivante :

Lausanne, le 15 décembre 1935.

Au Grand Conseil du canton de Vaud, Lausanne.

Monsieur le Président,

Messieurs les Députés,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir inclus copie de la résolution votée par les délégués de notre Fédération dans leur assemblée extraordinaire du 15 décembre.

Si nous avons relevé dans cette résolution la question des impôts, c'est que la pétition souscrite par 273 communes vaudoises, campagnardes pour la plupart, nous a incités à comparer leur part de charges fiscales par rapport à l'ensemble du canton. Nous constatons ainsi que les campagnards représentant le 55 % des contribuables, n'ont versé en 1934 que le 31 % de l'impôt sur le produit du travail. Ces 70 048 contribuables ont, en effet, payé un million 20 652 fr., soit une moyenne de 14 fr. 60 pour chacun ; pour le district de Lausanne, 14 452 contribuables ont versé 1 989 219 fr., ce qui fixe la moyenne à 41 fr. 80 :

Il est d'ailleurs connu que seuls les districts de Lausanne et Vevey rapportent à l'Etat.

A titre d'indication, nous avons relevé que le rendement de l'impôt sur le produit du travail a varié de 1931 à 1934, dans le district de Cossonay par exemple, de 11 fr. 90 à 10 fr. 10 et dans celui d'Echallens, de 7 fr. 20 à 7 fr. 10 par contribuable. Nous avons établi, par contre, que l'impôt cantonal sur le produit du travail s'est élevé pour les fonctionnaires, en 1934, — et pourtant les traitements étaient déjà réduits — à 102 fr. en moyenne.

Nous regrettons que l'attitude d'une certaine partie de la campagne à

l'égard des fonctionnaires nous ait obligés à remettre ainsi les choses au point.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud :

Le président : *Le secrétaire :*
(sig.) Ch. LAURENT. (sig.) H. MOURON.

En mettant cet envoi sous pli, nous posons un immense point d'interrogation, qu'allait-il advenir ? Nous le savons aujourd'hui. LE COMITÉ.

NEUCHATEL

NOS REQUÊTES

Les associations cantonales de fonctionnaires ont décidé d'adresser une requête commune au Grand Conseil concernant la baisse des traitements. Le moment venu, elle sera publiée *in extenso* dans le *Bulletin*.

Les arguments présentés dans cette requête sont d'ordre général. Quant aux revendications particulières, que chaque groupement tenait à faire valoir, elles ont été exposées au Conseil d'Etat, par lettres distinctes. Voici celle que le Comité central de la S. P. N. a adressé à cette dernière autorité, en date du 12 décembre 1935 :

Après la séance du 7 novembre, dans laquelle le Conseil d'Etat a bien voulu communiquer aux représentants des associations cantonales de fonctionnaires les grandes lignes de ses projets financiers, après le premier débat au Grand Conseil sur cet objet, à la suite d'une assemblée générale au cours de laquelle nous avons renseigné nos collègues et entendu leurs opinions, vous nous permettrez de vous faire part des vives réactions et de la profonde inquiétude que les projets de réductions de traitements ont provoquées dans le corps enseignant primaire.

Celui-ci ne méconnaît point l'extrême gravité de la situation financière de l'Etat ; il a supporté des réductions de traitements durant une série d'années ; il a pu jusqu'ici se rallier et soutenir plusieurs des mesures qui ont eu pour but le rétablissement de l'équilibre financier : impôt de crise, centimes additionnels. Mais, cette fois-ci, après tous les abattements déjà opérés depuis quelques années et qu'il est superflu de rappeler ici, les réductions envisagées sont excessives ; elles sont si fortes qu'un bon nombre d'entre nous, dames et messieurs, ayant des charges de famille, vont se trouver dans une situation critique et dans l'impossibilité de faire face à des engagements pris antérieurement.

L'application, à tous, des nouvelles échelles de la loi de 1935, réalise déjà des diminutions de 10 % en moyenne qui sont bien supérieures aux réductions votées pour les années 1935 à 1937. Celles-ci, grâce aux défalcations et au taux progressif, atteignaient une moyenne de 6 à 7 %, tandis que les traitements nouveaux de 1935, déjà diminués, en moyenne de 10 %, seraient encore frappés, en plus, d'une deuxième réduction de 10 %, qui, à elle seule, et malgré les défalcations, dépasserait aussi considérablement la réduction subie en 1935 ; elle varierait du 15 au 18 %. L'une des mesures envisagées, à elle seule, constituerait pour les intéressés une charge suffisante.

Nous demandons donc que la nouvelle réduction temporaire des traitements soit équitable, déterminée par un taux progressif avec défalcations de base et pour

charges de famille, et qu'en aucun cas les traitements réduits ne soient inférieurs aux chiffres établis par la loi du 9 février 1935.

La répartition sur une période de 20 ans du montant de la haute-paie est également excessive et inadmissible ; elle ne permettrait d'atteindre le traitement maximum que dans la 22^e année de services, soit pratiquement, vers 45 ou 47 ans, puisque rares sont aujourd'hui les titulaires nommés définitivement avant 23 ou 25 ans. Ne servir le traitement que tardivement, bien des années après l'époque où les charges familiales sont d'ordinaire les plus fortes, 8 à 10 années seulement avant l'âge où la retraite est accessible, c'est diminuer considérablement l'efficacité de la haute-paie ; les 16 annuités fixées aujourd'hui pour son acquisition sont un maximum qui ne devrait pas être dépassé.

L'échelle des traitements votée en 1935 a établi, par rapport aux traitements de 1921, une baisse en % sensiblement plus forte pour les maîtresses des classes primaires que pour leurs collègues masculins ; nous nous sommes déjà élevés contre cette anomalie et demandons à nouveau qu'on ramène le taux de la baisse des traitements des institutrices à celui des instituteurs.

Le projet de réduire de 50 à 45 % la subvention de l'Etat pour l'enseignement primaire, vaudra encore au corps enseignant, dans nombre de communes, de nouvelles réductions de salaires ; ce déplacement de charges présente un nouveau danger pour nous, puisque le corps enseignant des villes courra le risque d'être plus fortement atteint que les autres fonctionnaires.

Indépendamment de ce qui vient d'être dit, nous ne pouvons admettre ces projets tels quels, parce qu'ils frappent les fonctionnaires dans une mesure beaucoup plus forte que les autres citoyens. En effet, nous constatons que les charges résultant de la reprise de la Caisse d'épargne et de la crise de la Banque cantonale sont la cause principale de la subite aggravation de la situation financière de l'Etat. Ces charges qui devraient être supportées par l'ensemble des contribuables, le seront, pour une forte part, par les seuls titulaires de fonctions publiques. De plus, aux graves réductions envisagées viendraient s'ajouter les répercussions des mesures fiscales proposées, particulièrement les centimes additionnels, de 20 %, qui atteindront très efficacement tous ceux dont la totalité des ressources est connue du fisc. Il n'en est pas de même pour de trop nombreux contribuables qui, profitant de certaines lacunes de la loi, ou de certains artifices, arrivent facilement à frustrer l'Etat. Aussi longtemps que trop de citoyens verseront aux caisses publiques des contributions notablement trop faibles par rapport à leur genre de vie, les fonctionnaires auront la conscience d'être dans leur droit en s'opposant à être toujours les premières et les principales victimes des redressements financiers.

Les lourdes réductions successives de nos traitements, les modifications continues de contrats des titulaires de fonctions publiques ébranlent la confiance et provoquent du découragement. Ces réductions auront en outre, directement et indirectement sur toute la vie économique du canton, des effets beaucoup plus considérables qu'on le suppose à première vue.

C'est donc, non seulement vers la trop simple et trop facile mesure qui consiste à réduire des traitements normaux, mais davantage vers de nouvelles charges imposées à ceux qui peuvent les supporter et particulièrement par une révision des registres d'impôt tendant à un meilleur rendement des contributions que, à notre humble avis, l'Etat doit orienter sa politique financière.

Dans l'espoir que nos autorités cantonales pourront prendre en considération

nos revendications, en répartissant plus équitablement les charges nécessaires à l'assainissement de la situation financière, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre dévouement et de notre estime.

Au nom de la Société pédagogique neuchâteloise,

Le secrétaire : C. STRÖLÉ.

Le président : H.-L. GÉDET.

JURA

APPEL A NOS COLLÈGUES

Voici la fin de l'année. C'est la période des réabonnements de journaux. N'est-ce pas trop présumer de l'attachement des collègues jurassiens à leur mentalité de Romands que d'espérer, pour l'année prochaine, un chiffre d'abonnés à l'*Educateur* supérieur à celui de 1935 (une cinquantaine seulement !) ? Que ceux qui sont fidèles au vieil organe pédagogique romand fassent de la propagande auprès de leurs amis. Votre correspondant a fait tout son possible pour que l'*Educateur* soit aussi « leur » journal. Aidez-lui ; il vous en sera reconnaissant.

H. S.

INFORMATIONS

A PROPOS DU SKETCH RADIO-SCOLAIRE : « NOËL DANS LA FAMILLE DE MISTRAL »

A l'intention des classes qui écouteront, ce matin, l'émission radio-scolaire diffusée du studio de Genève, voici quelques notes et commentaires qui n'ont pu figurer dans le *Bulletin : La radio à l'école*.

Le grand poète Mistral, gardien de la tradition provençale, nous a raconté dans ses *Mémoires et récits* comment on célébrait Noël dans le vieux *mas*, Noël, « principale fête des Provençaux ».

Voici le passage dont s'est inspiré l'auteur du sketch :

« Pour mon père, la grande fête, c'était la veille de Noël. Ce jour-là, les laboureurs dételaient de bonne heure ; ma mère leur donnait à chacun, dans une serviette, une belle galette à l'huile, une rouelle de nougat, une jointée de figues sèches, un fromage du troupeau, une salade de céleri et une bouteille de vin cuit. Et qui de-ci, et qui de-là, les serviteurs s'en allaient pour « poser la bûche au feu », dans leur pays et dans leur maison. Au *mas* ne demeuraient que les quelques pauvres hères qui n'avaient pas de famille ; et parfois des parents, quelque vieux garçon, par exemple, arrivaient à la nuit en disant : « Bonnes fêtes ! Nous venons poser, cousins, la bûche au feu avec vous autres. »

« Tous ensemble, nous allions joyeusement chercher la « bûche de Noël » qui — c'était de tradition — devait être un *arbre fruitier* (poirier, olivier). Nous l'apportions dans le *mas* tous à la file, le plus âgé la tenant d'un bout. moi, le dernier-né, de l'autre ; puis, arrivés devant la dalle du foyer, mon père, solennellement, répandait sur la bûche un verre de vin cuit (vin cuët), en disant : « Allégresse, allégresse !... Dieu nous fasse la grâce de voir l'année prochaine. Et, sinon plus nombreux, puissions-nous n'y être pas moins ! » — Et nous écriant tous : « Allégresse, allégresse, allégresse ! » on posait la bûche sur les landiers... »

La *cacha-fio* provençale sous-entendait aussi, nous dit Mistral, une distribution à domicile de bûches de Noël pour embraser le foyer des indigents, et de fioles de vin cuit, ou clarette, pour égayer leurs fêtes. Si l'arbre coupé par le pied la veille de Noël devait être, selon le rite, un arbre fruitier, ce qui

va de soi en Provence, terre de lumière et de fécondité, notons enfin que la vie des champs, symbolisée par ses produits — le blé déjà germé dans la blanche écuelle, le vin arrosant l'arbre — était étroitement associée à la célébration religieuse.

Schéma du sketch :

Première partie. — C'est la fin de l'après-midi. Mistral enfant, sa mère et la servante préparent le repas de la veillée de Noël et les paniers de friandises qui seront remis à chacun.

Rites de ce repas : à la lueur des chandelles, on pose sur la table du blé en herbe dans une assiette d'eau. On goûte au pain calendal (pain de Noël), mais seulement après en avoir donné le quart au premier pauvre qui passe.

Deuxième partie. — Le repas est terminé. Des fillettes des *mas* voisins arrivent. On bénit la bûche. On lui fait faire trois fois le tour de la chambre, puis on l'arrose d'un verre de vin pendant que le père prononce une formule rituelle.

A la demande des enfants, le père raconte une histoire bientôt interrompue par l'arrivée des bergers qui viennent jouer un jeu de Noël très bref et conventionnel, le *pastrage*, ou *pastorale*, décrivant la nuit des bergers de Bethléem.

Le pastrage terminé, tout le monde part en chantant pour aller assister à la messe de minuit.

Pour rester fidèle, autant que faire se peut, à cette tradition provençale fort ancienne, et pour laisser à la scène le plus de couleur locale possible, l'auteur a employé quelques expressions du terroir dont voici les principales :

Mas : ferme de Provence ; *nonnain* : religieux ; *Calendo* : Noël ; *pastrage* : pastorale ; *ovines* : brebis ; *clarette* : vin cuit ; *landiers* : chenêts en fer.

H. B.

TRIBUNE LIBRE

Nous avons reçu de Genève la lettre ci-dessous. La situation, hélas ! est bien la même dans toute la Suisse romande. Nous l'avons dit, l'Ecole populaire demande des défenseurs...

(Réd.)

UNE GAGEURE

Il est une gageure monstrueuse qu'on a trop peu dénoncée dans nos débats autour du rôle de l'école populaire.

Il faut la démasquer et mettre aussi au premier plan de nos revendications la réduction d'une telle anomalie dans notre organisme scolaire ; je veux parler de l'effectif d'un grand nombre de nos classes, effectif qui est un défi au bon sens, la négation des nécessités élémentaires de l'enseignement, le mépris de la dignité et des droits des élèves, le mépris de la santé des maîtres, le contre-pied de toutes les améliorations techniques que postulent l'application de meilleures méthodes de travail et celle de procédés éducatifs plus heureux. On n'a pas le droit, en conscience, de réduire à ce point la part de chaque élève dans une école qui a le souci d'être populaire et démocratique.

Il faut que de tous les points de la Romandie s'élève une protestation unanime contre ce genre de duplicité qui consiste à nous prêcher les mérites et les avantages des méthodes nouvelles d'une école plus proche de la vie, en même temps qu'on nous charge de diriger des cohortes de 30 à 40 élèves.

L. T.

L'abondance des matières nous oblige de différer la publication de plusieurs articles, en particulier des correspondances genevoise et jurassienne. Nous nous excusons.

(Red.)

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES DEUX FACTEURS DE L'ÉDUCATION PATRIOTIQUE

J'ai écrit un jour que l'instituteur a pour mission de former des citoyens utiles à son pays ; il les forme pour l'Etat qui emploie son savoir et ses talents et qui a le devoir et le droit d'exiger que son école le serve. Des amis y ont vu une condamnation de la liberté de pensée de l'instituteur et un danger pour le progrès de la pensée humanitaire et sociale. Il est temps que je m'explique avec une sincérité dont on me saura peut-être mauvais gré, mais qui me soulagera d'une opinion rentrée depuis trop longtemps.

Dans un pays au gouvernement absolu, il est extrêmement simple de s'assurer la fidélité des instituteurs : on écarte les maîtres dont on n'est pas sûr, dont la pensée paraît insuffisamment orthodoxe ou le zèle nationaliste trop tiède. Dans une démocratie, il n'est pas possible d'agir ainsi ; je veux dire que l'Etat doit exiger de tous ses maîtres un minimum de patriotisme au delà duquel toutes les opinions sont permises. Quel est ce minimum ? Quand est-il mis en danger par des idées personnelles non conformistes ? Tout ici devient question de mesure. Un maître peut aimer et servir fidèlement son pays sans approuver ses magistrats ; s'il laisse paraître dans ses leçons d'histoire ou d'instruction civique des critiques plus ou moins voilées, il fait plus de mal à ses élèves que celui qui, tout en aimant son pays, mais sans en admettre la forme de gouvernement et en sympathisant avec un parti d'opposition, reste en classe d'une discréetion telle que ses élèves sont incapables de rien discerner de ses opinions personnelles.

En éducation, le sentiment a autant de part que l'intelligence ; l'Etat a donc le devoir de veiller à ce que ses maîtres soient prudents ; or les passionnés, les violents ne le sont ni ne peuvent l'être ; il leur est impossible de rester réservés dans leur classe : leur passion perce nécessairement. Le maître qui veut bien entrer au service de l'Etat s'engage tacitement à lui préparer des citoyens ; il doit avoir au moins la délicatesse de ne pas profiter de sa situation pour faire le contraire de ce qu'on attend de lui ; en tout cas, il n'a pas à s'étonner si, travaillant contre l'Etat, il se voit congédié : il a rompu le contrat le premier.

En même temps que l'amour du pays, le maître a le devoir de développer chez ses élèves le jugement et l'esprit critique, d'une

part, la croyance au progrès social, d'autre part. Concevez-vous une démocratie qui ne travaille pas à améliorer la situation de tous les citoyens qui la composent ? La force d'une démocratie est liée à un idéal moral et social élevé, et les maîtres ont à nourrir cet idéal. Certes, tout est relatif, et l'adulte sait qu'on tend vers un idéal, mais qu'on ne le réalise jamais ; est-ce une raison pour inspirer à l'enfant le doute ou l'aigreur ? Gardons pour nous nos réserves et nos inquiétudes et donnons-lui ce que nous avons de meilleur : notre foi, notre amour et nos espoirs confiants.

* * *

Tel est un des aspects du problème. Voici l'autre.

N'êtes-vous pas frappés de la force grandissante de l'opposition dans notre pays ? Est-ce l'effet d'un enseignement civique mal donné, dépourvu d'enthousiasme ? Non. Est-ce un des résultats de la crise ? Peut-être en partie et d'une manière indirecte.

Je crois plutôt que si notre éducation patriotique ne porte pas plus de fruit, c'est justement parce qu'elle est une éducation et non un dressage. Parvenus à l'âge d'homme, et même avant, nos anciens élèves regardent autour d'eux et comparent. Ils ont acquis un sentiment de la justice sociale qui fait honneur à l'école démocratique, mais qui les fait juger avec sévérité les inégalités et les injustices d'un monde qui paraît favoriser l'absence de scrupule plutôt que la conscience et le travail, qui met l'individu à la merci des trusts, des monopoles et des puissances d'argent, d'un monde où il semble que puisse seul réussir le malin, — je ne parle même pas du malhonnête qui, heureusement, se heurte aux lois, — et où rien ne gêne ni n'arrête l'appétit individuel et l'égoïsme le plus insatiable, pourvu qu'il reste dans les limites de la loi. Ce sentiment de la justice sociale est universellement répandu aujourd'hui, et c'est à le satisfaire que s'efforcent même des gouvernements dictatoriaux comme la Russie et l'Italie. Nous vivons dans une époque de transition où une forme sociale est périmée et paraît se survivre, de là l'agitation grandissante de l'opposition dans tous les pays et dans le nôtre aussi.

Les leçons d'instruction civique, les principes, les lectures, les procédés modernes pour exciter l'enthousiasme sont insuffisants pour former de bons citoyens d'un Etat démocratique ; il faut que les enfants se rendent compte des efforts de l'Etat

pour réaliser plus de justice sociale. On affirme que la corporation permettrait de satisfaire ce vœu tout en sauvegardant la liberté individuelle ; je ne puis en juger, mais si c'est vrai, tant mieux, car c'est bien là l'idéal auquel une démocratie doit viser. Les bonnes volontés, les esprits déçus, les coeurs blessés, les mécontents de tout genre se tournent de plus en plus vers les partis de gauche ; si les partis dits démocratiques ne trouvent pas la solution du problème angoissant que posent les temps actuels, ne nous y trompons pas, c'est l'opposition qui imposera la sienne, aux dépens de la liberté individuelle et de la démocratie. Il faut, pour que notre enseignement porte, qu'il soit appuyé par les faits. *Caveant consules !*

G. CHEVALLAZ.

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

LE PROCÉDÉ PAR L'IMAGE DANS L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE SUISSE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'enseignement de l'histoire est certainement celui qui a le moins évolué et le moins profité des découvertes de la psychologie. Les deux procédés les plus employés à l'école primaire : lecture d'un récit commentée par l'instituteur ou explication des faits suivie de la lecture dans le livre ne satisfont pas les maîtres ; ceux-ci ont constaté que, malgré tous leurs efforts, la plupart des élèves oubliaient très vite les notions enseignées et s'intéressaient peu à l'histoire. Il faut donc chercher à remédier à ce déficit.

Parmi toutes les nouvelles méthodes proposées, celle *par l'image* me paraît être une des meilleures pour l'école primaire. Voici quelques-uns des avantages qu'elle offre :

L'enfant est plus actif qu'avec les anciens systèmes. L'image plaît à l'élève ; elle excite son attention, elle présente concrètement les faits ; or, vers douze ans, c'est surtout le concret et le réel qui intéressent et c'est à ce concret que le maître rattache quelques notions abstraites. L'image stimule l'esprit d'invention, l'élève crée en partie la leçon ; l'enfant ne reçoit pas seulement, il donne et son activité est intellectuelle.

L'emploi des gravures permet aussi d'atteindre plus facilement un des buts que se propose actuellement tout professeur d'histoire : apprendre à connaître ce qu'est une société, à comprendre que les choses changent mais en s'améliorant, qu'il y a un passé pendant lequel elles se forment, un présent pendant lequel elles se perfectionnent et un futur pendant lequel elles se perfectionneront encore. Par l'image, l'élève verra comment nos ancêtres ont vécu et comment ils ont préparé ce dont nous jouissons ; il comprendra alors tout ce que nous devons à ceux qui nous ont précédés.

Cette méthode aide aussi au développement des facultés de l'enfant ; son esprit d'observation s'exerce ; il s'agit de bien voir et de tout voir. Son jugement se forme aussi ; il faut tirer des conclusions de tout ce qui a été observé ; le maître

sera souvent appelé à rectifier des erreurs de jugement dues à l'irréflexion ou à la précipitation à tirer des conséquences.

Il est vrai que ce procédé oblige à donner une moins grande importance à l'histoire politique du pays au profit de l'histoire de la civilisation et surtout de la civilisation matérielle. A mon avis, cela est un avantage. L'enfant saisit mieux cette partie de l'histoire ; il peut établir une comparaison entre le présent et le passé puisqu'il connaît les choses actuelles. Il est plus facile d'intéresser un écolier de douze ans aux usages et aux coutumes de nos ancêtres, à l'habillement de ceux-ci, qu'aux changements de régime amenés par les guerres et à bien d'autres questions politiques qui lui sont totalement étrangères.

En outre, en donnant une moins grande place à l'histoire politique, nous éviterons la mémorisation d'une foule de noms que les enfants confondent ou oublient et qui ne contribuent en rien à leur développement intellectuel. De plus, après avoir subi un tel enseignement, les élèves qui poursuivent leurs études se trouveraient plus aptes à profiter d'un enseignement systématique de l'histoire et ils ne seraient pas persuadés qu'ils n'acquièreraient aucune connaissance nouvelle ; ces connaissances historiques, ils les ignorent en réalité et elles n'ont pourtant plus le charme de l'inconnu. Souvenons-nous des paroles de M. A. Ferrière¹ : « Les enfants jusqu'à l'âge de quinze ans n'ont que des intérêts concrets ; dans l'enseignement, on doit greffer des intérêts nouveaux sur des intérêts existants. L'histoire ne sera donc pas une science rigoureusement logique mais une connaissance de l'évolution collective de l'humanité. »

Les images offrent encore l'avantage de réduire le nombre des visites au musée ; ces visites demandent du temps et sont parfois impossibles pour certaines écoles rurales. La supériorité de la chose sur l'image est incontestable, mais elle est diminuée dans un musée par le fait que les enfants ne peuvent rien toucher et que leur attention est dispersée vu le grand nombre d'objets réunis dans une salle.

Persuadée des avantages de ce procédé, j'ai cherché à l'expérimenter.

La première question que je me suis posée est celle-ci : *Quelles images choisir*, mes goûts ne correspondant pas à ceux des enfants. J'ai examiné, selon la méthode clinique, les réactions des enfants vis-à-vis des gravures historiques. Je voulais connaître quelles images plairaient le mieux à douze ans et ensuite quelles questions j'avais le droit de poser si je voulais tenir compte du développement psychologique de cet âge.

Il m'est impossible dans ce court résumé d'expliquer comment j'ai procédé, ni de donner des exemples de tous les genres de réponses obtenues. Je me bornerai à énumérer les conclusions obtenues, conclusions qui m'ont guidée dans le choix des images et dans la préparation de mes leçons :

1^o Les enfants sont attirés par le mouvement ; ils aiment les scènes dramatiques et tout ce qui les étonne.

2^o Les différences les frappent plus que les ressemblances.

3^o La notion de recul dans le passé leur est très difficile à acquérir. Chez nombre d'enfants, le présent et le passé se confondent parfois.

4^o Il faut veiller à la manière dont on les questionne car leur suggestibilité est grande.

¹ L'enseignement de l'histoire, revue de synthèse historique, juillet 1924.

5^o On peut déjà demander une interprétation d'images à douze ans ; la plupart des enfants questionnés ont cherché à interpréter le sujet même s'il était difficile.

6^o Les enfants remarquent le détail le plus insignifiant. Il faut donc éviter dans le choix des gravures celles ayant un objet peu intéressant au point de vue historique mais pouvant exciter la curiosité des élèves.

7^o Il faut attacher une grande importance au mot juste. J'ai été étonnée du nombre d'élèves employant les mots à tort et à travers.

Toutes ces observations m'ont été très utiles. *J'ai appliqué le procédé dans une V^e année de l'Ecole primaire du Mail (Genève).* Je me suis servie uniquement d'images pour enseigner une période de l'histoire suisse allant de l'époque préhistorique à la fondation de la Confédération suisse comprise.

Je ne puis donner un modèle d'une de ces leçons ; pour rendre cet exposé compréhensible et intéressant, il faudrait qu'il fût accompagné comme dans l'original des images commentées ; cela m'est impossible ici, je le regrette. La vie et l'intérêt que les élèves ont apportés à la leçon d'histoire susciteraient chez beaucoup de maîtres l'envie d'essayer le procédé. Je me bornerai donc à exprimer quelques-unes des réflexions que ces leçons m'ont suggérées :

Le nombre des questions posées est très grand ; parmi ces questions, il y en a forcément d'inutiles et d'oiseuses, mais le procédé permet de développer suffisamment le raisonnement pour supprimer chez la plupart des élèves les questions ne présentant aucun intérêt, celles auxquelles il est impossible de répondre et celles auxquelles les enfants peuvent répondre après quelques minutes de réflexion. Les questions de causalité ont été au moins aussi nombreuses que celles de conséquence.

Les élèves attachent une grande importance à la véracité des faits ; j'ai pu spécialement le constater lorsque j'ai étudié les traditions concernant les origines de la Confédération suisse ; ces traditions leur ayant beaucoup plu, ils voulaient trouver des raisons qui prouvent leur authenticité.

Préparer une de ces leçons n'est pas aisé. L'élève étant appelé à parler, à questionner, il est impossible de prévoir toutes les questions et toutes les remarques. Tel détail qui vous a échappé l'intérêt et demande une connaissance approfondie du sujet ; ainsi, vous montrez des animaux peints en rouge et noir sur les parois d'une grotte, l'élève vous demande comment les premiers hommes obtenaient ces couleurs ; vous lui montrez une lampe de la période magdalénienne, il veut savoir comment elle fonctionnait. Vous lui faites observer des restes de pilotis d'un de nos lacs, il demande comment ces pilotis ont pu se conserver jusqu'à nos jours sans pourrir. Or, avec de jeunes enfants, il est très important de pouvoir répondre immédiatement ; une réponse donnée dans une leçon subséquente alors que l'intérêt éveillé par le maître n'est plus là, n'a pas la même valeur.

Il est parfois difficile de savoir tirer profit de l'image pour qu'elle serve au développement du jugement et de l'esprit d'observation.

Veillons aussi à ce qu'une image ne crée pas des idées erronées ; d'une chose exceptionnelle, l'enfant déduit souvent une idée générale.

Gardons-nous enfin de présenter dans la même leçon un trop grand nombre d'images ; cela habituerait les élèves à se contenter d'une observation superficielle.

J'en arrive enfin à la difficulté de trouver des images intéressantes et permettant une étude aussi complète que possible de l'histoire de notre pays ; cette collection est difficile à créer mais si tous les maîtres et maîtresses qui ont essayé ce procédé voulaient bien mettre les résultats de leurs expériences au profit de la collectivité, on pourrait réunir une collection d'images qui serait mise à la disposition de tous ceux qui voudraient tenter l'essai. Il existe déjà dans certains pays, particulièrement en France et en Angleterre, des livres où l'histoire est uniquement enseignée par l'image. En Suisse, nous trouvons bien des livres ne renfermant que des gravures, mais ces œuvres ne conviennent pas à l'école primaire, les unes ont un caractère trop artistique, les autres un caractère trop scientifique.

Pour que les leçons données par ce procédé laissent dans l'esprit de nos élèves un souvenir durable, il faudrait posséder un livre ne contenant que des images avec une brève légende et parfois un court résumé ; des feuillets blancs pourraient être intercalés ; ils serviraient ou à écrire certains développements composés par les élèves eux-mêmes ou à exécuter des dessins. Je ne suis certes pas la première personne ni la seule personne à préconiser un livre semblable. M. Verniers¹, professeur à l'Ecole normale de Bruxelles, écrit dans un livre consacré à l'enseignement de l'histoire : « Le manuel idéal serait un véritable album d'images accompagné d'un texte explicatif ».

Je reste convaincue que les enfants s'intéressent à l'histoire si elle est présentée de façon à susciter leur activité et à répondre à leurs intérêts. Je terminerai cet exposé en citant les paroles de M. A. Ferrière² : « Il ne faut pas laisser dominer les procédés qui ne font faire à l'élève qu'un travail réceptif ; il faut rechercher, au contraire, ceux qui mettent l'élève en activité et, parmi ceux-ci, il cite l'analyse des gravures. »

Et celles de M. E. Lavisse³ de l'Académie française : « Les paroles jetées dans l'oreille ne savent point exciter et stimuler l'esprit autant que l'image soumise aux yeux sincères.... L'histoire est pour partie une description ; c'est pourquoi tout livre d'histoire devrait être un livre d'images et l'enseignement historique deviendra vraiment intelligible quand il commencera par *montrer, expliquer et commenter* des objets, des figures et des scènes. »

Georgette MALET.

PRATIQUE

LECTURE : LA SAINT-NICOLAS

Un soir, mon ami Florentin et sa femme, M. Vidal, Nicole et leur petite Justine se trouvaient réunis, comme par hasard, dans notre arrière-boutique, après souper.

Mon père, selon son habitude, lisait le *Constitutionnel*⁴ à haute voix, s'arrêtant de temps en temps pour faire ses réflexions. Justine et moi, nous regardions ensemble, les yeux écarquillés et le cou tendu, une vieille Bible illustrée,

¹ Enseignement de l'histoire à l'Ecole primaire et à l'Ecole normale. 1933.

² Bulletin trimestriel de la Conférence internationale pour l'enseignement de l'histoire.

³ Préface de l'album historique de Parmentier. 1896.

⁴ Journal de France, au temps de Charles X et de Louis-Philippe.

dont les images nous émerveillaient. Et tout à coup, au dehors, un âne se met à braire :

« Y - â ! Y - â ! »

— Qu'est-ce que c'est ?

— Un âne.

Tout le monde écoute, et Mme Nicole s'écrie :

— C'est l'âne de saint Nicolas¹ !

En même temps, la porte de la boutique s'ouvre, et saint Nicolas, lui-même, en bonnet d'évêque, sa tignasse de cheveux roux tombant sur le dos, un sac de toile d'emballage pour manteau, et ses gros sabots, remplis de paille, entre. On l'entend traverser le magasin.... C'est terrible !

Justine se cache derrière moi, et notre petite porte vitrée s'ouvre.

— Le voilà !

Il a entré sa bourrique jusqu'à notre chambre, avec ses deux grands paniers, et il regarde.

— Où sont-ils ? s'écrie-t-il d'une voix grave.

— Qui cherches-tu, saint Nicolas ? répond ma mère.

— Les enfants méchants... les gueux qui ne veulent pas obéir à leurs parents... qui ne vont pas à l'école !

On se tourne de mon côté. Justine s'est glissée sous la table comme une ombre.

Moi, je me redresse tout pâle et je regarde cet étrange personnage en face : sa barbe blanche qui lui tombe sur l'estomac, comme la mousse des vieux bouleaux, son nez rouge, ses yeux couverts de cils jaunes, et je me dis :

« S'il veut me prendre, mon ami Florentin me soutiendra, comme je l'ai soutenu. »

— Etes-vous contents du vôtre ? reprend saint Nicolas.

— Hé ! hé ! dit le père, pas trop... pas trop... Lucien ne sait pas encore lire.

— Il commence, dit le capitaine Florentin, ça viendra.

— Et puis, dit le père, il court dehors dans la neige, il ne veut rien écouter.

— Ha ! ha ! fait saint Nicolas, c'est donc un gueux !

Et il étend la main.

Ma mère me prend entre ses genoux.

— Non, laissez-le nous encore pour cette fois, saint Nicolas : il deviendra plus sage,... n'est-ce pas, mon enfant ?

Je serre les lèvres sans répondre, et derrière moi, sous la table, Justine me retient par la jambe.

— Et l'autre ? s'écrie saint Nicolas, en se tournant vers le capitaine Vidal.

— Moi, dit le vieux grognon, je ne suis pas content du tout... pas du tout... Justine n'obéit pas... Justine n'écoute rien... Justine...

— C'est bon ! c'est bon ! Où est-elle ? Je vais l'empoigner, interrompt saint Nicolas : où est-elle ?

Et il se baisse.

Justine crie : « Lucien ! Lucien ! »

¹ Fête le 6 décembre. Dans certains pays, on échange ce jour-là les cadeaux de fin d'année.

Alors, fou de colère, je me jette devant elle, les poings fermés, et saint Nicolas recule en disant :

— Tu veux donc que je te mette dans ma hotte, mauvais garnement ? Arrive !

Mais tout le monde était content de moi ; le père Vidal lui-même riait.

— Allons... allons... disait-il, c'est bien... Il la défendrait bien... il ne la laisserait pas enlever par les Cosaques. Arrive ici que je t'embrasse.

Et Nicole aussi m'embrassait.

Sébastien était fier de son ami.

— Je vous l'avais bien dit, s'écriait-il de sa grosse voix, tout joyeux, c'est un brave.

Dans ce moment, une grêle de noix roulaient sur le plancher, l'âne se remettait à braire, et saint Nicolas, le dos rond, le chapeau d'évêque penché sur la nuque, s'en allait, traînant l'âne par son licou, en allongeant le pas.

Un coup de vent entraînait faisant tourbillonner la lampe, et l'on entendait chanter dehors la foule des enfants :

Saint Nicolas Barbara,
Marchand d'allumettes
Y - â !.... Y - â !

Rose allait fermer notre porte. Justine, encore tout inquiète, sortait de dessous la table ; on nous distribuait ce que saint Nicolas avait apporté : des pommes, des noix, des gâteaux de pain d'épice. On nous montrait aussi sur la table une grande verge de coudrier, qu'il avait laissée là pour nous avertir d'être plus obéissants à l'avenir.

Telle était autrefois la visite de saint Nicolas, au cœur de l'hiver, dans la vieille Lorraine.

(*Les Vieux de la vieille.*)

ERKMANN-CHATRIAN.

1. Proposer des comparaisons entre les coutumes ici rapportées et les diverses habitudes locales (Challande, La Chauchevieille, le Bon-Enfant, etc.).

2. Illustrer ce récit, ou tout autre fait par les élèves.

LES LIVRES

L'Ecole sur mesure à la mesure du maître par Ad. Ferrière. Genève, Imprimerie Atar, 13, rue de la Dôle. — Prix de faveur 2 fr. (Par 50 exemplaires ou plus, 1 fr. 50).

Nous avons rendu compte en son temps de ce remarquable ouvrage du pédagogue genevois, auteur de *L'Ecole active*. Tableau d'ensemble de méthodes dites nouvelles, fondées sur la psychologie génétique, il montre « l'enfant nouveau » et le « maître nouveau », chacun, selon son expression, « centré », c'est-à-dire, ni diminué, ni faussé par des méthodes contraires aux lois de l'hygiène physique et mentale. Désireux de faire bénéficier le corps enseignant de ses expériences déjà longues, l'auteur nous informe qu'il est disposé à céder son livre à 2 fr. suisses ou 10 fr. français.

Cadeaux

LAROUSSE
XX^e SIÈCLE

6 vol. reliés
fr. 15.— par mois.

LES PAYS D'EUROPE
L'ÉVOLUTION MEXICaine

3 vol. reliés
fr. 8.— par mois.

4 vol. reliés,
fr. 10.— par mois.

LAUSANNE
GENÈVE

Naville & C^{ie}

LA COUVERTURE

pour relier immédiatement chaque
numéro de

„évé”

“L'Éducateur”

ne coûte que fr. 2.70 franco. Système ingénieux, sans pareil à ce jour, couverture toile solide, durable, avec nom imprimé sur le dos. Adressez votre commande en indiquant si pour 1935 ou 1936 (ou pour les 2 années), à l'Administration de l'Éducateur, avenue de la Gare 23, Lausanne.

Empaillage

de tous les
animaux
pour écoles



Chamoisage de peaux — Fabrication de Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

**NE VOUS PLONGEZ
PAS DANS LE
PESSIMISME MAIS
DANS LA LECTURE**

**POUR LES
ÉTRENNES
DEMANDEZ
ET OFFREZ**

**DES
LIVRES**

LIBRAIRIE PAYOT
LAUSANNE GENÈVE NEUCHATEL
VEVEY MONTREUX BERNE BALE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:
ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:
M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:
CHARLES GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:
AL. CHEVALLEY, LAUSANNE
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{me} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A.
Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DANGER D'INFECTION !

Au moment des refroidissements, toute agglomération de personnes présente un danger d'infection, car il se dégage de chaque malade comme un nuage de microbes. Ceux-ci se répandent dans l'air et quiconque est sensible à la maladie est immédiatement atteint.

Prévenir vaut mieux que guérir.
Faites un essai avec les

Pastilles FORMITROL

qu'on laisse fondre lentement dans la bouche. Le Formitrol contient un agent bactéricide puissant : la formaldéhyde.

Les instituteurs qui ne connaissent pas encore le Formitrol peuvent demander échantillons et littérature à

D^r A. Wander S. A., Berne